

Votants : 71

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

ATTRACTIVITÉ - APPLICATION DE LA TARIFICATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU CENTRE DUGUESCLIN POUR L'INSTALLATION TEMPORAIRE DE FOOD TRUCKS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Alain CHAUFFIER à Philippe MAUFFREY, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noélie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Anne-Lydie LARRIBAU à Valérie VOLLAND, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Dany MICHAUD à Corinne RIVET BONNEAU, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Gérard EPOULET, Elsa FORTAGE, Alain LIAIGRE, Sébastien MATHIEU, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

ATTRACTIVITÉ - APPLICATION DE LA TARIFICATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU CENTRE DUGUESCLIN POUR L'INSTALLATION TEMPORAIRE DE FOOD TRUCKS

Monsieur **Romain DUPEYROU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Au titre de ses compétences commerce, enseignement supérieur et vie étudiante, la Communauté d'Agglomération du Niortais apporte son soutien et sa contribution au développement et l'installation de nouvelles offres en lien avec les attentes et les besoins des étudiants sur son territoire.

A cet égard le site Du Guesclin en centre-ville a déjà accueilli en 2021-2022 le campus de Niort de l'Université Catholique de l'Ouest et en 2022-2023, le Groupe Excelia soit près de 500 étudiants. Cette forte présence estudiantine sur le quartier du Pontreau-Colline Saint-André rend nécessaire la multiplication et la diversification des offres de restauration présentes sur le quartier. A ce titre, un appel à candidatures a été initié à l'été 2022 puis reconduit en 2023. Après analyse des dossiers, plusieurs food trucks ont été retenus.

Afin de pouvoir demander la tarification d'occupation du domaine public et le remboursement, notamment des coûts en électricité induits par la présence des food trucks sur site, la Communauté d'Agglomération souhaite pouvoir pratiquer sur le site du centre du Guesclin la tarification suivante :

UTILISATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE LIEE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
	TARIFS VOTES		POUR MEMOIRE TARIFS 2023
Commerçants (les frais de raccordement restant à la charge des utilisateurs)	X		X
F.2.1 - disjoncteur de 10 ampères, forfait par jour	X	4,40	X 4,20
F.2.2 - disjoncteur de 16 ampères, forfait par jour	X	6,85	X 6,50
F.2.3 - disjoncteur de puissance supérieur à 16 ampères, forfait par jour	X	11,55	X 11,00

La période d'occupation des food trucks n'excédera pas le vendredi 31 mai 2024, hors vacances scolaires, à raison de 2 jours maximum par semaine uniquement les lundis et vendredis.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la grille tarifaire d'occupation du domaine public pour une application à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Romain DUPEYROU

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué